

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2021

Le vingt septembre deux mille vingt et un à vingt-heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal place du Champart sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire.

Toutes les règles sanitaires et de distanciation ont été respectées.

Etaient présents : Christian LEGENDRE, Jean-François DESCHAMPS, Serge GUERIN, Marlène JOHANET-FOURAGE, Maïté AVILES, Françoise BODET, Martine GILLET, Lise LE DÛ, Cécilia JOHANET, François VAPPEREAU, Dany HAMONIERE, Jérémy TAINÉ, Valérie PEUGNET.

Absents ayant donné procuration : Michel TAFFOUREAU donne pouvoir à Jean-François DESCHAMPS, Thierry CAILLETTE donne pouvoir à François VAPPEREAU.

Secrétaire de séance : Maïté AVILES

Le compte rendu du conseil municipal en date 5 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

1 Décision modificative au budget

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de finaliser les derniers branchements relatifs à la vidéoprotection, la SICAP doit installer 4 branchements neufs monophasés de 12kVA. Ces travaux n'étant pas prévus à l'opération « vidéoprotection » du BP 2021, il convient de passer les écritures comptables suivantes :

Opération 00255 : voirie départementale : article 2152 : - 5000€
Opération 00278 : vidéoprotection : article 2181 : + 5000€

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la Décision Modificative mentionnée ci-dessus,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les écritures administratives et comptables concernant ce dossier.

2 Achat de bâtiment

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Docteur Pierre ARCHAMBAULT souhaite prendre progressivement sa retraite et à l'avenir vendre l'habitation abritant aujourd'hui le cabinet médical. Afin que la commune ne soit pas dépourvue de médecin, un remplaçant envisage de venir s'installer sur la commune en lieu et place des docteurs ARCHAMBAULT. Il ne souhaite cependant pas acquérir le local professionnel mais le louer.

Après une rencontre entre les différentes parties, la commune souhaiterait se positionner pour acheter l'ensemble des biens. Un architecte doit se déplacer mardi 21 septembre pour visiter, pour configurer une éventuelle « séparation » des lieux personnels et professionnels et chiffrer les travaux.

Il convient également avant tout engagement de trouver des financements extérieurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Décide de poursuivre les négociations relatives à ce projet d'achat et d'aménagement.

3 Vente de terrain à la CCF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de notre zone d'activités doivent commencer dans les prochaines semaines. Afin de finaliser cet aménagement dont la compétence revient à la CCF, il est nécessaire de lui céder la parcelle ZN 64 d'une superficie de 2430 m² (petit bois) au prix de 1.56€ / m² soit la somme de 3790.80€ hors frais de notaire. Ce montant ne nécessite pas l'avis des Domaines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'approuver la vente de la parcelle ZN 64, propriété de la commune d'Aschères-le-Marché au profit de la Communauté de Communes de la Forêt au prix de 3790.80€ hors frais de notaire,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cette décision.

4 Projet « les Eoliennes Citoyennes »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'implantation d'un projet de parc éolien sur la commune de Tivernon a fait l'objet d'une enquête publique. Cette dernière étant close, il convient de statuer pour l'installation de 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison.

Monsieur Serge GUERIN étant partiellement concerné, il quitte momentanément la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité : 2 abstentions et 13 voix pour :

D'émettre un avis favorable relatif au projet de parc éolien sur la commune de Tivernon.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cette décision.

5 Impôts locaux - taxe foncière bâtie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de la Préfecture du Loiret une circulaire concernant l'exonération de 2 ans de la Taxe Foncière Bâtie (TFB). En effet, l'article 1383 du Code Général des Impôts a été réécrit pour tenir compte du transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette réécriture modifie les conditions applicables aux exonérations de deux ans des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, à compter des impositions émises au titre de l'année 2021. Ainsi, l'exonération totale accordée durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement n'est plus possible. Les communes peuvent cependant délibérer afin de limiter cette exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité : 9 voix pour et 6 voix contre :

Décide d'appliquer le taux d'exonération à hauteur de 60%. Les 40% restant sont à la charge des propriétaires.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cette décision.

6 Questions diverses

a/ Occupation de la salle du Champart : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il reçoit régulièrement des demandes d'administrés ou d'associations souhaitant réserver la salle du Champart. A ce jour, les travaux d'isolation sont quasiment terminés et il peut être envisagé de réouvrir le lieu au public en attendant le remplacement des menuiseries. Il conviendra toutefois de prévoir un nettoyage et une désinfection complets des lieux après chaque utilisation.

Après divers échanges, la salle du Champart est mise à disposition uniquement auprès des associations de la commune.

b/ Achat d'un troisième défibrillateur : Le CCF propose l'organisation d'un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs. L'avantage d'un seul fournisseur offrira un suivi plus optimal de ces équipements qui nécessitent une maintenance et une vérification périodique obligatoire.

A ce jour, la commune dispose de deux équipements. L'un est situé sur le mur du local des pompiers et l'autre sur le mur de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal souhaite installer un troisième défibrillateur sur le mur de la salle des fêtes.

Par conséquent la Mairie va se rapprocher de la CCF pour cet achat groupé.

c/ Conservation du patrimoine : Le 27 mai dernier, Monsieur Paul MALLET a adressé une lettre à la mairie concernant une multitude d'objets qu'il a recueilli sur les terres du village au fil des années et qu'il souhaite faire partager à la population. Afin d'évaluer cette « collection » qu'il souhaite confier à la commune, Paul recevra en son domicile les membres du conseil municipal le samedi 9 octobre à 14h pour en discuter de vive voix. A cette occasion, ces derniers pourront admirer silex, poteries, bronzes...

d/ Remerciements : Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un grand nombre de remerciements de la part d'associations tant pour le versement de subventions que pour le magnifique feu d'artifice à l'occasion du 14 juillet 2021.

e/ Menus de la cantine : Madame Marlène JOHANET-FOURAGE rappelle à l'assemblée que les menus sont affichés aux portes des écoles, des mairies et sur le site internet de la commune à la rubrique « éducation jeunesse ».

f/ Communication : Monsieur Jean-François DESCHAMPS informe l'assemblée que la CCF a embauché une chargée de communication en poste à mi-temps avec la commune de Neuville aux Bois.

Elle a donc en charge la communication de la Communauté de communes, ce qui inclut les publications Facebook, la gestion du site internet, les parutions de bulletins d'informations et autres formats, mais également de ce qui est en lien avec le numérique (déploiement d'applications supports...). Une grande partie de son travail consiste à recenser les informations pour les diffuser sur les différents supports et au plus près de ce qu'il se passe sur le territoire de la CCF en termes d'évènements spéciaux, visites de personnalités, rénovations, travaux, inaugurations...

Monsieur DESCHAMPS propose que cette personne vienne lors d'un prochain conseil municipal se présenter et exposer ses attentes.

g/ Aire de stationnement des gens du voyage : Monsieur Jean-François DESCHAMPS informe l'assemblée que la CCF réfléchit à la création d'une aire de stationnement des gens du voyage sur un secteur communautaire. Rien n'est encore défini à ce jour.

h/ Avancement du PLU : Monsieur Jean-François DESCHAMPS informe l'assemblée que l'élaboration de notre PLU est suspendu depuis quelques mois. En effet, le prestataire ne répond plus aux demandes, courrier, messages... La commune a donc pris contact avec une autre société pour terminer ce document d'urbanisme et une rencontre est prévue prochainement pour évaluer le travail restant à réaliser. Monsieur le Maire précise que le solde ne sera pas payé compte-tenu du travail non terminé.

i/ Vol de panneaux : Depuis plusieurs semaines, il a été constaté une recrudescence du vol de panneaux de signalisation dans toute la commune. Les images de la vidéosurveillance seront exploitées.

j/ Vitesse excessive rue de Tressonville : Il nous a été signalé par un mail du 17 courant que certains véhicules roulaient beaucoup trop vite rue de Tressonville. Il sera demandé à la Direction des Routes Départementales la possibilité d'emprunter un chronotachygraphe (appareil électronique enregistreur de vitesse) sur plusieurs jours.

A vingt et une heure quarante-cinq, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 8 novembre 2021.